

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.722.2009.TREATIES-10 (Notification dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR  
(CONVENTION TIR)

GENÈVE, 14 NOVEMBRE 1975

PROPOSITION D'AMENDEMENT À LA NOTE EXPLICATIVE 0.8.3 DE L'ANNEXE 6 DE  
LA CONVENTION SUSMENTIONNÉE<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 1<sup>er</sup> octobre 2009, plus de cinq États Parties à la Convention susmentionnée (Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie) ont notifié au Secrétaire général qu'ils élèvent des objections contre la proposition d'amendement concernant la note explicative 0.8.3 de l'Annexe 6, adoptée par le Comité de gestion lors de sa quarante-septième session qui a eu lieu à Genève le 5 février 2009<sup>2</sup>.

Par conséquent, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 59 de la Convention susmentionnée, l'amendement est réputé ne pas avoir été accepté et n'a aucun effet.

Le 9 octobre 2009



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.198.2009.TREATIES-2 du 8 avril 2009 (Proposition d'amendement concernant la note explicative 0.8.3 de l'Annexe 6).

<sup>2</sup> Voir notifications dépositaires C.N.706.2009.TREATIES-3, C.N.714.2009.TREATIES-4, C.N.716.2009.TREATIES-5, C.N.717.2009.TREATIES-6, C.N.718.2009.TREATIES-7, C.N.720.2009.TREATIES-8 et C.N.721.2009.TREATIES-9 du 9 octobre 2009.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.